



Saisie sur mon compte

Par Karma66667777777777

En réponse à votre mail il s'agit d'un crédit à la consommation..ont ils le droit de saisir l
aah Merci

Par yapasdequoi

Ce serait mieux de rester à la suite de votre premier message.

Par Karma66667777777777

Oui en effet je reprends j'ai reçu un courrier m'indiquant qu'il y allait peut être avoir une saisie sur mon compte concernant une dette de l'année 2000 je voudrais savoir si mon aah pouvait être saisie en sachant que cette dette concerne un crédit à la consommation.. Merci pour votre réponse

Par yapasdequoi

Non, l'AAH n'est pas saisissable.
Par contre vos autres biens peuvent l'être.